



Compte-rendu

Comité de Territoire du PTGE Aume-Couture

Lundi 2 mai 2022 (10h00 – 13h00) à Saint-Fraigne

Ordre du jour :

1. Présentation du bilan intermédiaire du Projet de Territoire (version définitive)
2. Présentation du calendrier et suite à donner

1. Présentation du bilan intermédiaire du Projet de Territoire

Chaque fiche action est présentée par l'EPTB Charente avec son état d'avancement, les indicateurs identifiés et les modifications apportées pour le programme d'actions actualisé.

Concernant l'action 1.3, sur l'animation pédagogique, des modifications sont à réaliser sur les maîtres d'ouvrages : ajout du CIVAM, maintien du CEN Nouvelle-Aquitaine qui précise que l'animation pédagogique/scolaire pourra se faire lorsque la maîtrise foncière sera suffisante et ajout de la Chambre d'agriculture 16 qui précise qu'elle fait de la sensibilisation auprès des collèges dans le cadre de la démarche « Aime ton agri ». Lors des échanges, il est précisé que les démarches auprès des scolaires sont plus faciles à mettre en place que les démarches grand public qui demandent davantage de temps, de moyens et de communication.

Il est précisé que les modifications apportées au programme d'actions sont réalisées dans une logique de gain d'efficacité afin de se recentrer sur les actions qui vont avoir un réel impact sur le territoire et de délaisser les actions dont le résultat n'est pas à la hauteur des moyens engagés. Cette actualisation du programme découle d'une demande de l'AGENCE DE L'EAU qui souhaite simplifier le programme et le rendre plus efficace.

Au regard de l'absentéisme des élus en réunions, il est demandé d'amplifier les actions de communication et de sensibilisation auprès des élus. Une modification est à apporter dans l'action 1.2 « communication et sensibilisation » pour l'indicateur « nombre de réunions d'informations » en précisant que les réunions de sensibilisation aux élus sont prioritaires.

Concernant l'action 2.1, sur les diagnostics quantité/qualité, la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 précise que des préconisations sont faites aux agriculteurs à la suite des diagnostics et que lorsque le nombre de diagnostics sera suffisant, elle réalisera des réunions entre agriculteurs afin qu'ils puissent échanger sur ce qui a été réalisé, ce qui pourrait se faire, leurs points de blocages, etc. Il est demandé de mettre « non mesuré » concernant l'indicateur « évolution des assolements ».

Des modifications sont à effectuer sur cette fiche action avec notamment le partage de la maîtrise d'ouvrage : CA16, CIVAM, Coopératives, Négoces, etc. L'objectif étant qu'un maximum de diagnostic soit réalisé. Il est cependant nécessaire qu'un **diagnostic commun** soit établi pour que les différents maîtres d'ouvrages puissent se coordonner. **Une réunion de travail sera donc organisée rapidement** par la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages pour établir un diagnostic commun (à partir d'un diagnostic déjà existant, par exemple HVE), réfléchir sur la méthodologie de travail en commun et l'utilité des diagnostics pour les agriculteurs

Les modifications apportées à cette fiche action sont donc :



- La réalisation d'un travail commun et partagé sur un cahier des charges unique à l'échelle du Projet de Territoire de l'Aume-Couture sous le pilotage de la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 avec l'ensemble des autres opérateurs
- Le partage de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et l'animation des diagnostics
- L'identification des résultats produits par ces diagnostics : mesures de suivis et réalisations à la suite des diagnostics

Concernant l'action 2.3, sur le conseil à l'irrigation, pour l'indicateur « nombre de consultations de la page internet » la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 précise qu'il s'agit de consultations uniques, donc de personnes différentes qui consultent la page mais comptabilisé par année.

Pour l'action 2.5, concernant les seuils de gestion, l'EPTB CHARENTE précise que les seuils mis en place sont expérimentaux même s'ils sont aujourd'hui appliqués. La DDT16 précise qu'elle ajuste entre les nouveaux seuils et les anciens seuils en fonction de la situation qui leur paraît la plus correcte. M. SIROT indique qu'un travail supplémentaire sera sûrement nécessaire à la fin du bilan pour repréciser les seuils en fonction des périodes.

Concernant l'action 2.6, sur la création des réserves de substitution, l'ASA DE L'AUME-COUTURE indique qu'elle vient de lancer un marché public pour la maîtrise d'œuvre ; l'assemblée générale des irrigants de juin dernier ayant décidé de continuer le processus malgré le jugement en cours. Le lancement de l'appel d'offre a été réalisé, le choix du maître d'œuvre sera effectué le 03/05/2022, avec une durée de 180 jours pour notifier et une durée de prestation imprévisible. La mission de maîtrise d'œuvre concerne l'accompagnement, le suivi chantier, les études écologiques, etc. M. BARNERON précise qu'une rencontre a eu lieu la semaine précédente avec l'AGENCE DE L'EAU concernant les financements afin de fixer un calendrier commun et que l'AGENCE DE L'EAU a pris la décision de financer la maîtrise d'œuvre à 70%.

Au sujet de l'action 2.7 sur les modalités de gestion de l'irrigation, la DDT16 indique que pour l'instant COGEST'EAU applique le jugement en plafonnant le Plan Annuel de Répartition (PAR) à la moyenne des prélèvements sur les 10 dernières années ; dans les faits le volume de gestion actuel est à 2,3 Mm³. L'AUP ayant été annulée au 1^{er} Avril 2021.

Au sujet de l'action 2.8 sur l'investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation, la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 précise que l'éligibilité des dossiers n'est pas de son ressort et que les critères d'accès aux financements les rendent très peu accessibles aux agriculteurs. M. BURNET demande à ce que cette action soit plus collective pour accompagner les agriculteurs dans l'accès à ces financements. Les échanges entre les acteurs évoquent le fait de pouvoir augmenter les possibilités de financement pour les agriculteurs situés sur le bassin versant de l'Aume-Couture (en intégrant la localisation en zone PTGE comme critère d'éligibilité). Les cahiers des charges étant défini à l'échelle régionale, M. BURNET propose à M. SIROT de fixer un rendez-vous avec M. RIOU, élu en charge du sujet à la Région.

La proposition d'une nouvelle fiche action (2.11) a été faite concernant la présentation du travail de COGEST'EAU et de la gestion qui est mise en place chaque année sur le bassin versant de l'Aume-Couture. COGEST'EAU interviendra une fois par an en Comité de Territoire. L'intégration de cette fiche action au nouveau programme a été **validée** par l'assemblée.

Des échanges autour de l'action 3.2 sur l'animation foncière ont eu lieu, l'EPTB CHARENTE conclut ces échanges en précisant qu'une réunion dédiée au foncier aura lieu en juin 2022 afin que les acteurs



concernés par l'animation foncière puissent s'exprimer et échanger. Le CEN NOUVELLE-AQUITAINE précise que l'ensemble des propriétaires concernés a reçu un courrier et qu'environ 75 propriétaires ont pris contact avec le Conservatoire (environ 75 ha) afin d'avoir plus de renseignements et une estimation de la part de la SAFER. La SAFER évoque la possibilité de mettre en place des groupes d'échange avec l'ensemble des acteurs autour de la table.

Concernant la fiche action 4.1, sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau, le SMABACAB précise que **le suivi piézométrique mis en place est fonctionnel** depuis 2022 et va permettre de suivre les effets des travaux de restauration. 7 piézomètres sont situés sur la partie Aume amont (2 sur un secteur concerné par des travaux qui auront normalement lieu en mai ; 3 sur la tête de bassin coté source de l'Aume qui sont en train de créer un historique de mesure et pourront potentiellement être concernés par des travaux d'ici une dizaine d'années ; 2 sur un secteur hors programme sur un affluent de l'Aume qui devrait être concerné par de futurs travaux au vu des échanges avec le propriétaire). Ces 7 piézomètres sont suivis par le SMABACAB en régie.

Au sujet de l'action 4.2, sur la mise en œuvre de plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides, le CEN NOUVELLE-AQUITAINE précise qu'il n'est pas encore propriétaire des surfaces qui lui ont été attribué, mais qu'ils ont d'ores et déjà mené des programmes de restauration sur les surfaces pour lesquels ils vont être propriétaires grâce au stockage SAFER. Notamment une restauration de prairie humide et la mise à disposition du foncier dont ils vont être propriétaires aux agriculteurs. Une étude est également en cours sur la zone humide de Saint-Fraigne concernant les indicateurs MEO. L'objectif du CEN à la suite de cette étude est d'équiper l'ensemble de leurs périmètres zones humides de suivis avec les indicateurs MEO pour évaluer l'avant/après restauration.

Concernant l'action 4.4, sur l'étude d'aménagement des versants, M. SIROT indique qu'il faudra rediscuter du cahier des charges de cette étude avec les acteurs locaux afin que le résultat de cette étude soit opérationnel et apporte une plus-value au territoire.

Au sujet de l'action 4.5, sur les plantations champêtres, M. BONNET précise que des plantations sont réalisées sur le territoire par le CETEF. PROM'HAIE et la CHAMBRE d'AGRICULTURE 16 précisent qu'ils n'effectuent pas de plantations mais réalisent l'accompagnement technique. Au contraire, le SMABACAB réalise des plantations.

Mme BLANC évoque la question des fossés agricoles qui a auparavant été discutée lors de réunions de travail et pourrait faire l'objet d'une action au sein du PTGE. M. SIROT précise qu'une des préconisations du SAGE CHARENTE évoque la cartographie du chevelu du réseau hydrographique hors cours d'eau. Cette étude est également une attendue pour les documents d'urbanisme.

Concernant l'action 5.1, sur la signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants, l'assemblée décide de **supprimer** cette action sans la remplacer.

Concernant l'action 5.2, sur les diagnostics qualité HVE, il est reprécisé que les Coopératives réalisent également des diagnostics HVE de leur côté, il faudra les ajouter en maîtrise d'ouvrage. Un diagnostic n'équivaut pas forcément à une certification pour l'exploitation, il faudra ajouter un indicateur « nombre d'exploitations certifiées HVE ».

M. SIROT indique que l'actualisation du programme d'actions du PTGE sera présenté lors de la **prochaine CLE**.



M. BURNET demande au Comité de Territoire de voter concernant les propositions faites pour l'actualisation du programme d'actions. **Le bilan intermédiaire et le nouveau programme d'actions du PTGE Aume-Couture ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée.**

2. Présentation du calendrier et suite à donner

Le calendrier des prochaines échéances est présenté. D'après le calendrier et les échanges qui ont eu lieu au cours de cette réunion les prochaines étapes du Projet de Territoire concernent :

- La réalisation d'une réunion de travail concernant l'élaboration d'un cahier des charges commun pour le diagnostic quantité/qualité organisée par la CHAMBRE D'AGRICULTURE 16 avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages
- L'organisation d'une réunion autour du foncier par l'EPTB Charente pour le mois de juin 2022
- La prise de rendez-vous avec M. RIOU concernant les critères d'éligibilité des financements
- Un prochain Comité de territoire qui aura lieu en fin d'année 2022
- Une réunion de présentation du bilan de l'étude sur les seuils pour la fin d'année 2022



Participants

Alain BURNET – Président de la CLE

Michaël CANIT – Vice-Président EPTB Charente

Baptiste SIROT – EPTB Charente

Marine DUGUE – EPTB Charente

Marine AFONSO – EPTB Charente

Christophe JUTAND – Agence de l'Eau Adour-Garonne

Chloé BLANC - Agence de l'Eau Adour-Garonne

Jacques-Yves GUERLESQUIN – Chambre d'Agriculture 16

Olivier TRISSE – Chambre d'Agriculture 16

Guillaume CHAMOULEAU – Vice-Président Chambre d'Agriculture 16

Philippe BARNERON – Président ASA Aume-Couture

Stéphanie PANNETIER – DDT 16

Sébastien SCHAEFFER - Président OUGC COGESTEAU

Marine SUDRES - Coop de Mansle

Julien BLANCANT - SMABACAB

Thérèse N'DAH – OUGC COGESTEAU

Christophe BORDES – Fédération de pêche 79

Valentin HORTOLAN - Fédération de Pêche 16

Jean-Claude LASBUGUES – Vice-Président Fédération de Pêche 16

Coline DIEVAL – CIVAM du Pays Ruffécois

Sébastien FOURNIER – CEN Nouvelle-Aquitaine

Frédéric LAREUZE – SAFER Nouvelle-Aquitaine

Olivier DEBINSKI – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Noémie AUFFRET – SMABACAB

Marine TALLON – SIAEP Nord-Ouest Charente

Mylène JOSSINET – DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Louis BOULENGER – PROM'HAIES

Franck BONNET – Président SMABACAB